



Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale
Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

Journée Nationale de concertation sur la scolarisation et l'éducation des jeunes sourds

- le 8 décembre 2010 -

SOMMAIRE

| | | |
|-------------|--|----------------|
| I | Présentation | Page 3 |
| II | Discours d'ouverture de Madame Roselyne BACHELOT- NARQUIN, ministre des solidarités et de la cohésion sociale | Page 4 |
| III | Témoignages de familles | Page 7 |
| IV | Exposé introductif : Évaluation, évolution et problématiques nouvelles | Page 8 |
| V | Table ronde 1 : L'enfant et sa famille | Page 9 |
| VI | Table ronde 2 : Les acteurs de la scolarisation | Page 12 |
| VII | Table ronde 3 : Techniques et outils | Page 14 |
| VIII | Table ronde 4 : Pilotage | Page 16 |
| IX | Synthèse et conclusions | Page 19 |

I - Présentation

Annoncée par le président de la République lors de la conférence nationale du handicap de juin 2008, la journée nationale de concertation et de réflexion sur l'éducation et la scolarisation des jeunes sourds constitue l'une des mesures du plan en faveur des personnes sourdes et malentendantes lancé par le gouvernement le 10 février 2010.

Elle s'inscrit dans un ensemble de mesures visant à permettre aux jeunes sourds de réussir leur parcours scolaire et qui ont pour objectifs :

- de répondre aux prescriptions légales en donnant aux familles la possibilité d'effectuer les libres choix des modes de communication, réversibles tout au long du parcours scolaire, y compris dans les classes ordinaires des établissements scolaires ;
- de renforcer les moyens d'accompagnement et développer l'accessibilité à l'enseignement dans tous les lieux d'accueil de l'enfant sourd.

La préparation de cette journée organisée sous l'égide du secrétaire général du CIH, Thierry Dieuleveux, a rassemblé les associations et les administrations concernées (DGCS, DGESCO, DGESIP).

Cette préparation a permis de définir les orientations de cette journée :

- collecter des éléments d'un état des lieux des différentes approches et pratiques dans la scolarisation des jeunes sourds afin de dégager des « éléments socles » ;
- identifier les points de friction, de vigilance et, pour certains d'entre eux, dégager des pistes de réflexion pour y répondre de façon plus satisfaisante.

Il est important de préciser que cette journée n'avait pas pour objet de déboucher sur des arbitrages entre telle et telle approche de l'éducation des jeunes sourds, ni de déterminer des modalités univoques d'accompagnement.

Ce cadre d'échanges devait permettre en revanche d'évoquer les problématiques de l'exercice du choix, de l'acquisition de l'autonomie, de la maîtrise du français écrit, du rôle des maisons départementales des personnes handicapées, de la distribution de l'offre et des ressources pédagogiques et des complémentarités des partenaires dans l'éducation et la scolarisation des jeunes sourds dans le cadre du plan personnalisé de compensation et du projet personnalisé de scolarisation.

La journée a débuté par des témoignages de parents portant leur propre expérience de différents parcours et s'est poursuivie par une mise en perspective des évolutions et problématiques, sur lesquelles ont débattu ensuite quatre tables rondes et la salle :

- table ronde n°1 : L'enfant et sa famille (quelle information, quel exercice du choix, quel accompagnement ?) ;
- table ronde n°2 : Les acteurs de la scolarisation (quels métiers, quelles contraintes, quelle pluridisciplinarité ?) ;
- table ronde n°3 : Techniques et outils (quels besoins, quels usages, quelles limites ?) ;
- table ronde n°4 : Pilotage (quel maillage, quelle coordination, quelle coopération ?).

Cette journée avait pour objectif de faire émerger des éléments de réflexion et d'orientation dans la perspective de la prochaine conférence nationale du handicap.

II - Discours d'ouverture de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale

Monsieur le secrétaire général du Comité interministériel du handicap (CIH), cher Thierry Dieuleveux,
Monsieur le président de l'Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (UNISDA), cher Cédric Lorant,
Monsieur le délégué du ministère de l'Éducation nationale aux personnes handicapées, cher Philippe van den Herreweghe,
Monsieur le président de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, cher Jean-Marie Schléret,
Madame la députée, chère Bernadette Dubois,
Mesdames, Messieurs,

Réussir son parcours scolaire : de cet objectif légitime, qui détermine, en partie, l'avenir de chacun, aucun de nos enfants ne doit être exclu.

Il s'agit là d'un impératif fondamental, au sens où il fonde notre projet de société. La société que nous voulons, en effet, est une société où les différences existent, parce qu'aucun d'entre nous n'est identique à son voisin, mais où les discriminations sont combattues avec force.
Pourquoi les enfants sourds ou malentendants seraient-ils tenus à l'écart d'une école dont le principe même est d'intégrer ?

Alors que l'ignorance et les préjugés condamnent déjà, trop souvent, ces enfants au rejet, l'Etat doit-il renforcer ce sentiment de marginalisation en refusant de les accompagner, eux et leurs familles ?

La scolarisation et l'éducation ne sont qu'un des thèmes pris en compte par le plan en faveur des personnes sourdes et malentendantes.

Mais ce thème est, à mes yeux, l'un des plus importants, car il touche une période déterminante de la vie, celle durant laquelle on apprend, on se forme, on se sociabilise : en un mot, celle où on se construit.

Je suis donc particulièrement heureuse et fière d'ouvrir, avec vous, cette journée nationale, organisée conjointement avec le ministère de l'Éducation nationale et à laquelle l'ancien président de l'UNISDA, Jérémie Boroy, a beaucoup œuvré.

L'occasion m'est ainsi donnée de m'arrêter, huit mois après son lancement, sur les premières avancées du plan (I) et de souligner l'importance de cette journée de concertation (II).

Le 10 février dernier était lancé le plan en faveur des personnes sourdes et malentendantes.
Ce n'est pas à vous qu'il faut le rappeler : ce plan ambitieux a répondu à de véritables besoins dans les trois axes couverts :

- Prévenir, dépister et accompagner lors de la découverte d'une déficience auditive ;
- Mieux prendre en compte la déficience auditive à tous les âges de la vie ;
- Rendre notre société accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.

Nous pouvons nous en réjouir, les avancées du plan sont d'ores et déjà nombreuses.
La Haute Autorité de santé (HAS) a ainsi publié une recommandation sur l'accompagnement des familles et le suivi des enfants.

Les arrêtés permettant l'expérimentation d'un centre national d'appel d'urgences sont, eux aussi, parus. Le centre commencera à fonctionner, dans une version provisoire, début 2011. Il s'agit là d'une mesure majeure.

Par ailleurs, sur le thème qui nous rassemble aujourd'hui, 3 académies – celles de Rouen, de Nantes et de Créteil – ont été identifiées pour expérimenter les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. Chacun mesure le travail déjà réalisé et les efforts qu'il reste à fournir pour mettre en place ces outils.

Dernier exemple, parmi d'autres : l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a prévu le lancement, pour le premier semestre 2011, de la campagne de sensibilisation et de prévention des risques liés à la musique amplifiée, en particulier chez les jeunes.

Vous le voyez, la dynamique est lancée.

Si le plan avance aussi bien, c'est parce qu'il fait l'objet d'un pilotage attentif et exigeant. Je tiens à remercier, à cet égard, le secrétaire général du Comité interministériel du handicap, Thierry Dieuleveux, pour sa rigueur et sa détermination.

L'implication de l'ensemble des administrations concernées, notamment, sur le sujet de la scolarisation, celle du ministère de l'Éducation nationale, et leur suivi étroit, en lien avec les associations particulièrement mobilisées, permet de faire avancer considérablement ce chantier d'envergure.

Cette journée nationale de concertation sur la scolarisation et l'éducation des jeunes sourds constitue, vous le savez, l'une des mesures phares du plan.

Je veux en souligner l'importance.

Pris dans un tourbillon de contraintes qui, au quotidien, s'imposent à nous, nous devons prendre le temps de la réflexion, prendre le temps, aujourd'hui, de préparer demain.

C'est la raison pour laquelle les associations et de nombreux professionnels ont été associés à l'organisation de cette journée.

Votre expertise et votre engagement, en effet, nous sont précieux.

Au cours de ces échanges, les familles, les enseignants, les professionnels de santé pourront nous faire part de leurs expériences, de leurs difficultés, de leurs désirs.

Quel accompagnement faut-il souhaiter ? Quels outils mettre en place ? Comment favoriser l'acquisition de l'autonomie ou la maîtrise du français écrit ? Quel est le rôle des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ?

Autant de questions qui seront abordées et autour desquelles cette journée doit nous permettre de poser les jalons pour des décisions futures.

Vous l'aurez compris : cette journée de concertation n'a pas vocation à déboucher sur des arbitrages entre telle et telle approche de l'éducation des jeunes sourds, ni à déterminer des modalités univoques d'accompagnement.

Notre but est, bien plutôt, d'engager une discussion ouverte et transparente, un débat nourri et motivé.

En revanche, il est essentiel que nos discussions s'inscrivent dans un cadre précis, régi par des principes intangibles. Ces principes, ce sont le libre choix et l'accessibilité.

Le libre choix des modes de communication, y compris dans les classes ordinaires des établissements scolaires, est inscrit dans la loi et doit impérativement, partout et toujours, être offert aux familles.

Plus largement, c'est cette liberté de choix qui est la ligne directrice de toutes les mesures mises en place.

Je sais que certains se sont émus de la proposition parlementaire de loi Chossy sur l'organisation d'un dépistage systématique de la surdité, craignant qu'elle implique la fin de la liberté de choix. Je vous le dis très clairement : le libre choix des familles est un principe sur lequel le gouvernement ne transigera pas.

Deuxième principe intangible qui doit guider nos discussions : le développement de l'accessibilité à l'enseignement dans tous les lieux d'accueil.

Ici encore, les choses sont claires : c'est à l'école, comme à l'ensemble de nos services publics, de se rendre accessibles à chacun, et non l'inverse.

A n'en pas douter, cette journée contribuera à faire émerger des éléments de réflexion et d'orientation dans la perspective de la prochaine conférence nationale du handicap.

Si je ne peux malheureusement pas assister à vos échanges, j'en prendrai bien évidemment connaissance avec un vif intérêt.

Je vous fais confiance pour explorer toutes les pistes qui permettront d'inclure, et non d'exclure, d'accompagner, et non d'isoler.

Et comme dirait Albert Camus : « *En vérité, le chemin importe peu, la volonté d'arriver suffit à tout.* »

(Sous réserve du prononcé)

III - Témoignages de familles

Mesdames OUMIER, CLAVIER, BOURDIN et Monsieur DUPIN,

Ces quatre témoignages ont permis d'exposer des parcours diversifiés et représentatifs des choix ouverts en termes d'accompagnement et de mode de communication (choix de l'appareillage, de l'implant, choix de l'oralisme ou du bilinguisme, choix du LPC). Ces choix procèdent des impératifs identifiés par la famille (facilité de communication avec la famille, perspectives attendues d'insertion dans la société, « vivre dans le monde qui l'entoure », épanouissement de l'enfant ...).

Pour exercer ces choix, ces familles ont parfois été dans l'obligation de déménager pour se rapprocher de la structure adaptée souhaitée. L'objectif d'une scolarisation en milieu ordinaire est une constante de départ ; son succès repose sur l'implication des familles, la qualité, la formation, l'implication et la compréhension des enjeux par les enseignants et les autres professionnels intervenant.

Sont à souligner, l'importance de l'information tant en direction des familles que des enseignants, des AVS « pour qu'ils connaissent les handicaps des jeunes accueillis en milieu ordinaire » et d'une nécessaire diversité de cette information pour permettre sa neutralité.

Les déterminants du choix des familles :

- facilité de communication dans la famille,
- perspectives attendues d'insertion dans la société, « vivre dans le monde qui l'entoure »,
- épanouissement de l'enfant, ses propres souhaits ...

Le parcours :

- une constante : la scolarisation en milieu ordinaire, le choix pour commencer de l'école de proximité, de « l'école de quartier » ;
- des variantes : scolarisation individuelle, classe externée, scolarisation collective en milieu ordinaire avec co-enseignant sourd signant ou interprète.

Des difficultés :

- la nécessité de déménager pour se rapprocher de la structure adaptée souhaitée ;
- en scolarisation individuelle, l'enfant est « un peu à côté de la classe » ;
- l'AVS notifié a été difficile à obtenir, en raison notamment du statut de l'établissement scolaire (privé) ;
- l'intervention à l'école de codeurs LPC sur financement des parents (complément AEEH).

Des clés pour le succès

- Former, informer, sensibiliser
 - mobiliser les enseignants de l'école, du collège ;
 - faire comprendre aux enseignants les enjeux des choix opérés ;
 - former les enseignants ainsi que les autres intervenants, (« non pas comme des éducateurs spécialisés, mais pour qu'ils connaissent les handicaps des jeunes accueillis en milieu ordinaire »), former les parents.
- Apporter des moyens nécessaires
 - pour permettre la réalisation du choix opéré : LPC support de l'apprentissage du français, interprète LSF, ... ;
 - pour assurer la nécessaire information et la neutralité de celle-ci (contre-exemples cités : « premier contact médical qui pousse à l'implant », « CAMSP plutôt orienté LSF », ...).

IV - Exposé introductif : Évaluation, évolution et problématiques nouvelles

**Intervention de Monsieur Serge PORTALIER,
Professeur à l'université Lyon 2,
Président du conseil d'administration de l'INSHEA**

L'éducation des jeunes sourds est une problématique complexe dont la connaissance et le développement ont évolué durant ces dernières décennies. Les travaux menés, autant dans le domaine de la recherche que des pratiques éducatives, pédagogiques et rééducatives, permettent d'orienter et infléchir les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap auditif, d'entrevoir les perspectives innovantes et les aspects sur lesquels une vigilance devrait s'exercer.

L'éducation des jeunes sourds concerne des situations toutes spécifiques, dans une variabilité qui se décline à l'infini, et sur des critères tels que : l'âge d'apparition de la surdité, le contexte familial, culturel et social, l'environnement éducatif, etc.

Il est par ailleurs nécessaire –et la recherche y travaille- d'établir un partage précis entre ce qui peut être imputé à la surdité et ce qui lui est extérieur ; cela détermine notamment l'étendue de la « prise en soins ». La langue des signes a connu un réel essor dans l'éducation et la rééducation. Il n'apparaît plus pertinent de l'opposer à l'oralisme ; ainsi, les recherches conduites en neurosciences, en linguistique ou psychologie cognitive ont montré qu'il n'y avait pas, comme on le pensait auparavant, d'incompatibilité d'apprentissage entre LSF, LPC et communication orale.

Des points de vigilance peuvent être identifiés :

- l'amélioration dans la formation et dans la connaissance de la LSF, du LPC et du langage parlé chez la personne sourde ;
- l'accentuation de la recherche sur les rapports entre la langue parlée et l'écrit, car on constate de réelles graves difficultés d'accès à la lecture et à l'écrit chez certains sourds signants ;
- l'engagement d'actions de remédiation, étayées sur des programmes précis et en référant à des données scientifiques validées, pour répondre à ces difficultés ;
- l'accompagnement des sourds implantés (la personne sourde implantée reste une personne sourde) ; leur prise en charge est spécifique et les professionnels de l'éducation et de la rééducation doivent être formés à les accompagner, non pas seulement en matière d'accès à la langue mais aussi en termes de devenir psychologique et développemental.

Au total, peut-être serait-il nécessaire d'appréhender et évaluer l'intervention clinique, éducative, en termes de « gain » de qualité de vie. Des outils d'évaluation sont déjà disponibles pour mesurer cette qualité de vie et interroger les personnes sourdes elles-mêmes sur leur perception de leur état de surdité et sur leurs attentes.

V - Table ronde 1 : l'enfant et sa famille

 **Animée par Monsieur Marc MAUDINET, directeur du CTNERHI**

Avec la participation de :

- Monsieur Guy GARNIER, président de l'association ALPC
- Madame Régine CHENAL, IEN ASH de l'Allier
- Madame Yannick LABANCZ, correspondant scolarisation MDPH des Alpes Maritimes
- Monsieur Martial FRANZONI, directeur du CEOP
- Madame Brigitte TEILLAC, correspondant scolarisation MDPH de la Gironde
- Docteur Natalie LOUNDON, praticien hospitalier ORL, attachée à l'hôpital Trousseau
- Monsieur Michel PONS, vice-président de l'UNAPEDA

L'objectif de la table ronde était de faire le point sur les conditions de l'accompagnement des familles dans l'exercice de leur choix : quelles sont les attentes des familles, quels sont les constats et quelles réponses sont apportées, concernant les modalités et le contenu de l'information, puis concernant l'accompagnement ?

- Les attentes des familles

L'analyse des demandes des familles conduit à distinguer plusieurs typologies.

La majorité des parents sont entendants et demandent la réhabilitation de la fonction auditive et, dans de nombreux cas, que l'accès à la langue orale et écrite soit accompagné en soutien par le LPC ou la LSF. Ils souhaitent la réussite scolaire, l'épanouissement de leur enfant, et qu'immédiatement ils puissent créer une relation sur le plan linguistique.

En cas de surdité isolée, les parents apportent une importance particulière à la communication orale et la réhabilitation de la fonction auditive. Le choix de l'école de quartier permet de conférer à l'intégration scolaire une dimension sociale. Lorsque des troubles sont associés à la surdité, l'épanouissement et l'acquisition de l'autonomie pour l'âge adulte sont les premiers objectifs cités ainsi que l'établissement d'une communication linguistique précoce et la plus efficace possible. Dans ce contexte, la LSF prime.

S'agissant de l'implant, 60 % des enfants dépistés sourds ont une surdité moyenne à sévère et plus de 90 % des familles sont des familles entendants. Dès lors, lorsque celles-ci recherchent l'information, c'est dans le cadre d'un projet initial visant à l'oralisation et à l'intégration de la langue maternelle orale. Dans cette perspective, les services hospitaliers préconisent fréquemment une communication multimodale, en se fondant sur le fait que le devenir de ces enfants, notamment en cas de surdité profonde, n'est pas prévisible. Toutefois, certaines associations considèrent que selon le niveau de préconisation, cela peut contrevenir à l'exercice du libre choix. 400 nouveaux enfants atteints de surdité profonde sont implantés par an, mais malgré la prise en charge précoce et adaptative, un tiers de ces enfants auront des difficultés d'accès à la langue orale. Ainsi, l'implant ou l'appareillage ne sont pas synonymes d'un accès immédiat à la langue orale.

- L'information disponible

Si l'information, qui nécessite l'implication de chacun des partenaires, a beaucoup évolué en qualité, les parents méconnaissent encore certaines des conséquences de la surdité en ce qui concerne le développement du langage et de la parole.

✓ Quant au choix du mode de communication

L'information et les enjeux du choix de la communication sont trop souvent limités au postulat suivant : « *ce qui a marché pour l'un fonctionnera pour tous* ».

L'information sur le mode de communication ne devrait pas être simplement théorique, les familles devraient pouvoir rencontrer d'autres parents, des professionnels sourds.

Il conviendrait également d'informer le corps médical sur le handicap auditif et ses modalités d'accompagnement.

Pour pallier le risque que représente une information tantôt insatisfaisante, tantôt aléatoire ou tantôt militante, il est nécessaire de mettre en place le centre national de ressources.

✓ Quant à la scolarité

Le décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds est un texte particulièrement structurant pour les services de l'éducation nationale. Il pose les conditions d'exercice du choix et doit en conséquence être porté à la connaissance de tous, familles, mais aussi acteurs locaux, relais de proximité, afin que ces derniers transmettent efficacement cette information.

Parmi ces acteurs locaux figurent notamment les enseignants référents, mais aussi les directeurs d'établissements. Les MDPH ont également un rôle éminent en matière d'information.

Le contenu de l'information doit être plus large que l'offre du service public de l'éducation et, à ce titre, intégrer l'offre médico-sociale, et l'appui associatif. Une cartographie fidèle et dynamique de l'offre disponible élaborée en partenariat entre les MDPH, établissements scolaires, établissements et services médico-sociaux permettra la mise à disposition aux familles d'une information la plus complète sur tous les modes de communication.

- L'orientation

La parole des parents est mieux prise en compte qu'auparavant, mais il existe une extrême disparité sur le terrain en matière d'accompagnement des familles, même sur des agglomérations importantes : de ce fait, le respect des orientations des MDPH se heurte encore à un manque de moyens.

Par ailleurs, les MDPH méconnaissent parfois l'offre disponible. Les équipes des MDPH ont besoin d'une formation plurielle apportée par les professionnels de l'audiophonologie et les associations, et qui porte sur les outils et modes de communication (LPC, la LSF et les techniques de rééducation). Elles doivent également s'inscrire dans une collaboration à mieux organiser entre les associations, les professionnels des secteurs médico-social et scolaire.

- Le choix de l'oralisme et du LPC

L'assimilation de la langue parlée requiert sa réception correcte, le LPC est le complément de l'appareillage ou de l'implant.

La classe est une configuration particulière pour la réception du discours dans son intégralité (lexique nouveau, consignes, échanges entre élèves) qui requiert un effort important, cause de fatigue, de la part de l'enfant sourd. L'une des difficultés est de disposer de codeurs LPC en nombre ou temps d'intervention suffisants. Des parents sont contraints alors d'employer eux-mêmes des codeurs sur AEEH. Il a été fait le constat que, reconnu comme un droit pour les adultes et étudiants sourds et lors des examens, l'accompagnement LPC n'est pas garanti en situation scolaire.

Dans ce contexte, le choix de communication reposant sur le LPC ne peut donc être exercé de façon satisfaisante.

- Le choix du bilinguisme et de la LSF

La langue s'installe dans la relation précoce mère-enfant. Dès lors, il n'y a pas de difficultés d'acquisition de la LSF dans le cas d'enfant sourd né de parents signants, mais le choix de la LSF par des parents entendants requiert un accompagnement important des familles pour son acquisition.

Les enfants qui majoritairement voire exclusivement communiquent en LSF ont besoin d'un encadrement spécifique et d'une évaluation régulière de l'impact de leur accompagnement pédagogique, notamment pour ce qui concerne l'accès à l'écrit.

Les pratiques aboutissent fréquemment à ce que le bilinguisme laisse de côté l'oral et sa maîtrise.

La coopération entre les établissements et services médico-sociaux et les structures scolaires est une nécessité, de même que doivent être intensifiées la formation des enseignants ainsi que la formation initiale d'interprètes et de codeurs afin d'en garantir un nombre suffisant.

Les facteurs clés de réussite

- **garantir une information de qualité ;**
- **s'appuyer sur les acteurs locaux, en particulier les MDPH ;**
- **organiser les partenariats pour une information plurielle et l'accompagnement des jeunes sourds.**

VI - Table ronde 2 : les acteurs de la scolarisation

 Animée par Madame Mireille GOLASZEWSKI, inspectrice générale de l'éducation nationale

Avec la participation de :

- Madame Annie AURIOL, inspecteur pédagogique et technique DGCS
- Monsieur Joseph BALVA, président de l'organisation nationale des professeurs CAPEJS
- Monsieur Hervé BENOIT, formateur à l'INSHEA
- Madame Françoise BONNAL, formatrice, coordinatrice d'une ULIS
- Monsieur Christian BRELINSKI, directeur général de l'association Jules Catoire et administrateur de la FISAF
- Madame Maryse LACOMBE, IEN ASH de Corrèze
- Madame Guylaine PARIS, AFILS
- Monsieur Antoine TARABBO, professeur à l'INJS de Chambéry et formateur au CNEFDS

L'objet de la table ronde était d'examiner les apports, les ressources et les complémentarités des partenaires dans l'éducation et la scolarisation des jeunes sourds.

- Le cadre dans lequel s'inscrit la scolarisation des enfants sourds

La scolarisation des jeunes sourds s'organise autour des principes structurants suivants :

- la loi du 11 février 2005 donne une définition du handicap qui ne réduit plus la personne à sa déficience mais évoque son environnement ;
- la même loi fait obligation, non plus d'accueillir, mais de scolariser tous les élèves handicapés ;
- les accords de Lisbonne, relatifs à « l'école inclusive », fondent la logique de scolarisation autant que possible en milieu scolaire ordinaire avec l'accompagnement nécessaire.

La loi a posé la LSF comme langue à part entière, faisant obligation à l'éducation nationale d'en proposer l'enseignement.

- Un double défi pour l'école

L'école doit faire face à un double défi :

- transmettre aux élèves les mêmes savoirs, développer leurs compétences et construire leur parcours de scolarisation dont la finalité est l'insertion professionnelle ;
- tenir compte de leurs besoins particuliers et apporter les aménagements ou compensations nécessaires pour le respect de l'égalité.

Le mode de scolarisation doit répondre aux besoins de l'enfant et ne doit pas être figé.

L'objectif est d'organiser la collaboration entre les secteurs scolaire et médico-social, au profit des jeunes sourds pour leur permettre, quel que soit le choix, d'accéder à une langue « *qui les constitue en tant qu'êtres humains* ».

La problématique n'est pas la survie du secteur médico-social. Il s'agit de répondre aux questions :

« *qu'est-ce que la loi propose comme parcours scolaire au service d'un parcours linguistique et quels sont les moyens mis en œuvre à cet effet.* »

- Les réponses qui peuvent être apportées

- o en termes de moyens

Une première réponse est à chercher dans la diversification de l'offre, des structures nombreuses et complémentaires pour permettre la mobilité du parcours.

Le second aspect est l'individualisation du parcours, prenant en compte l'histoire de chaque enfant. L'offre existante est diversifiée : PASS, avec possibilité de recourir aux CLIS et ULIS, scolarisation individuelle en classe ordinaire, établissements et services médico-sociaux.

La formation s'appuie sur des formations diplômantes : CAPA SH, CAPEJS, CAPES et notamment CAPES de LSF, certification complémentaire en LSF, diplôme de compétence en LSF. Elle s'appuie également sur la formation continue ; l'ESEN, l'INSHEA et le CNFEDS assurent ces formations. La DGESCO prévoit de lancer en 2011 des stages techniques d'interprétation et d'apprentissage du LPC.

L'organisation de la complémentarité entre les secteurs scolaire et médico-social est désormais non plus de partager des populations entre structures mais d'organiser l'accessibilité de la scolarité.

La possibilité pour les personnes sourdes d'enseigner est ouverte (CAPES, CAPEJS). Il n'y a pas d'interdiction d'accès à l'enseignement primaire, mais il est nécessaire de pouvoir permettre à l'élève d'accéder à l'écrit de manière parfaite ; il existe donc des exigences de maîtrise de la langue et du français écrit.

La pérennisation des contractuels enseignant la LSF en lycée ou collège dont la compétence serait positionnée via le diplôme de compétence en langue est à l'étude.

- Les points de vigilance

La réponse apportée ne peut être formatée et unique.

Les secteurs scolaire et médico-social sont complémentaires en particulier dans un contexte difficile en termes de moyens disponibles.

Le choix croissant de l'implant par les parents ou par les jeunes sourds : les secteurs scolaire et médico-social doivent tenir compte de ces choix personnels et proposer des réponses de scolarisation adaptées.

Outre les méthodes de communication, il convient de porter attention à toutes les méthodes de compensation du handicap et aux méthodes pédagogiques qu'il faut mettre en œuvre pour répondre à tous les besoins de tous les enfants, inclus ceux que l'éducation nationale ne peut encore prendre en charge.

Les facteurs clés de réussite

- **tenir compte des choix des personnes ;**
- **utiliser les complémentarités ;**
- **diversifier l'offre pour répondre aux besoins de formation et garantir l'accès à la LSF ou au LPC.**

VII - Table ronde 3 : techniques et outils

✚ Animée par le Professeur Françoise DENOYELLE, présidente d'ACFOS (actions connaissance formation surdit )

Avec la participation de :

- Madame Françoise MIRANN, principale du coll ge Lecanuet   Rouen
- Monsieur Daniel CORRE, inspecteur p dagogique et technique DGCS
- Madame Annie BOROY, responsable du p le codeurs de l'association ALPC
- Monsieur Didier VO TA, pr sident de l'ANPEDA
- Monsieur Richard NOMBALLAIS, directeur des enseignements   l'INJS de Paris
- Madame Chantal CHAILLET, professeur   l'Institut Bruckhof et au CNEFDS
- Madame Dani le POISSENOT, chef de service p dagogique   l'IJS de Nogent le Rotrou et formatrice en verbo-tonale

L'objectif de la table ronde  tait de pr senter les aides techniques (appareillage auditif, implant cochl aire, syst mes HF) et les aides m thodologiques LPC, m thode verbo-tonale, outils informatiques...) qui permettent d'accompagner et de faciliter la scolarisation des enfants sourds en fonction du choix de communication qui est fait par les familles.

- Des moyens et des comp tences   d velopper

Le constat a  t  dress  d'une offre en moyens d'accompagnement qui n'est pas en ad quation avec les demandes des familles : il n'y a pas assez de professeurs form s   la LSF. L'offre en LPC n'est pas assez d velopp e. Est aussi observ  en milieu scolaire un manque de codeurs, d'interpr tes.

La formation des professionnels qui vont accompagner les enfants dans leur scolarit  doit  tre renforc e et  largie (LSF, LPC et m thode verbo-tonale). Tous les moyens d'apprendre existants que sont la langue des signes et le LPC et la m thode verbo-tonale doivent faire partie de l'outillage des enseignants et des autres accompagnants pr sents.

L'am lioration de l'offre en moyens d'accompagnement permettra ainsi de mieux garantir le choix de communication souhait  par les parents.

- Des outils au service d'un projet de vie

De nombreux outils existent. Chacun a ses qualit s, ses d fauts. Il est n cessaire d'avoir d fini au pr alable ce qu'on en attend et de partir des besoins de l'enfant pour lui apporter l'outil dont il a besoin.

Les outils et aides m thodologiques sont des moyens et non des fins. Il faut les utiliser en fonction de ce qui est recherch  et voulu par les familles et ne pas utiliser indiff remment le LPC ou la langue des signes « *en m langeant tout* ».

« *Il faut r fl chir, non pas   la question des outils, mais plus   l'esprit « philosophique » de ces outils.* »

Les participants soulignent les difficult s pour les parents de faire un choix parmi tous les outils. Il faut pouvoir les mettre en lien pour ne pas enfermer les parents dans le choix de communication qu'ils ont fait initialement. L'outil de communication peut et doit  tre r versible.

Les exp rimentations conduites dans les  coles avec les TICE apportent un premier  clairage sur les modalit s d'utilisation.

- Les limites des outils

Hormis les appareillages auditifs, les outils techniques ne doivent pas être utilisés de manière continue pour remplacer du personnel mais uniquement dans des utilisations ponctuelles.

Leur utilisation doit être ciblée : limitée dans le temps (les outils ne peuvent pas être utilisés sur toute la durée d'un cours) et adaptée selon les publics (attention à leur utilisation pendant les âges des apprentissages).

L'environnement de la classe ne favorise pas toujours leur utilisation optimale. S'agissant par exemple de la lecture labiale, le déplacement de l'enseignant, la rapidité de son débit de parole, l'utilisation simultanée du discours et de supports visuels, une pédagogie interactive faisant intervenir la parole des élèves peuvent constituer autant d'obstacles à sa bonne réception.

Sans une aide complémentaire à la réception visuelle, de telles situations peuvent conduire, au mieux, à une fatigue conduisant au décrochage scolaire, au pire, à l'aggravation ou l'apparition d'un retard de langage et à l'échec scolaire.

La scolarisation des jeunes sourds doit garantir l'accessibilité à la langue d'enseignement. L'organisation de la scolarité doit placer en priorité la possibilité de recevoir totalement la langue parlée en classe. Une compréhension approximative ne peut suffire à des apprentissages de qualité. « *La qualité de vie c'est aussi dans la classe qu'elle doit se situer.* »

L'utilisation optimale des outils va de pair avec l'apprentissage de la langue. Par exemple, pour le LPC, le niveau de connaissance de la langue, qui quelquefois affiche des retards, va déterminer le type de codage : textuel ou adapté.

Il est donc nécessaire, avant d'élaborer un projet d'accompagnement, qu'il y ait une évaluation du niveau d'accession à la langue française pour pouvoir ensuite faire le point sur la pertinence des dispositifs mis en place.

Les facteurs clés de réussite

- **des intervenants formés aux outils et aides méthodologiques pour accompagner les enfants dans leur scolarité ;**
- **une utilisation des outils et aides méthodologiques ciblée, adaptée et qui s'appuie sur le projet de vie ;**
- **un niveau d'accession à la langue française qui doit être évalué pour pouvoir ensuite faire le point sur la pertinence des dispositifs mis en place ;**
- **mettre davantage en synergie les outils existants pour ne pas enfermer les parents dans le choix de communication qu'ils ont fait initialement ;**
- **l'importance de la maîtrise de l'écrit.**

VIII - Table ronde 4 : pilotage

✚ **Animée par Monsieur Jean-Marie SCHLÉRET, président de l'observatoire de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, ancien président du CNCPH**

Avec la participation de :

- Monsieur Yves CRISTOFARI, sous-directeur du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaire, de l'orientation, ministère de l'éducation nationale
- Madame Caroline BACHSCHMIDT, adjointe au sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées, ministère des solidarités et de la cohésion sociale
- Madame Bernadette MOREAU, directrice de la compensation CNSA
- Monsieur Marc BOURQUIN, directeur du pôle médico-social ARS d'Île de France
- Madame Isabelle BRYON, conseillère technique ASH Rouen
- Monsieur Cédric LORANT, président de l'UNISDA

La table-ronde avait pour objectif de permettre aux pouvoirs publics de préciser comment ils interviennent pour faciliter le libre choix des familles et son respect ultérieur, en fonction de leur responsabilité au niveau national et local. Trois aspects ont été abordés :

- la façon dont les pouvoirs publics outillent les différents acteurs pour garantir une information objective et de qualité sur les différents modes de communication ;
- la façon dont ils mettent en œuvre leurs efforts d'équipement et de maillage territorial ;
- la façon dont ils coopèrent et se coordonnent pour assurer des réponses qui permettent un vrai parcours individualisé de scolarisation pour les jeunes sourds.

Un constat exprimé en préalable par les associations : les politiques publiques en direction des jeunes sourds sont complètement « saucissonnées » en fonction de l'étape du parcours (annonce de la surdité, recherche d'informations, choix d'une langue, scolarisation...)

- Nécessité d'une cohérence, de lien entre ces étapes

L'enjeu de cette éducation est l'accès à la langue pour les jeunes sourds. Cet accès repose d'abord sur les parents qu'il convient d'accompagner davantage dans ce rôle.

Cela passe par la mise en place d'une véritable structure d'information des parents, en dehors du secteur médico-social ou médical comme le prévoit le Plan 2010-2012 en faveur des personnes sourdes ou malentendantes.

La création d'un congé spécifique permettrait à tous les parents d'enfants sourds de s'initier à la communication avec leur enfant afin de mieux les accompagner.

L'adéquation des parcours scolaires avec le projet linguistique réclame par ailleurs des moyens : Il faut une programmation sur plusieurs années pour garantir progressivement dans chaque académie la possibilité d'opter pour un parcours bilingue ou pour un parcours LPC.

- La qualité de l'information

Les familles souhaitent une information objective, impartiale, sur les différentes possibilités qui s'offrent à elle, sur les conséquences de ces choix en matière d'organisation de la scolarisation, sur l'offre d'accompagnement disponible tant pour leur enfant que pour eux-mêmes, notamment en matière de formation. Elles attendent non seulement une « *information pour choisir, mais aussi une information qui leur donne des clés pour évoluer.* »

La mission d'information et d'orientation des familles doit revenir au niveau local, en priorité aux maisons départementales des personnes handicapées. Elles doivent pouvoir informer la famille, lui expliquer les conditions du choix, vérifier si le choix n'a pas déjà été fait ailleurs et l'orienter vers les experts.

Il faut en conséquence donner aux MDPH les outils pour remplir cette mission, s'agissant d'un handicap qu'elles connaissent parfois mal ou si elles n'ont pas systématiquement les ressources en interne pour pouvoir répondre aux questions des familles.

La construction de cette information passe par la conclusion de partenariats locaux : il est important pour les MDPH de pouvoir s'appuyer sur les acteurs de terrain pour construire une information objective qu'elle ne peut pas construire à elle seule.

La coordination avec le niveau national est aussi indispensable : Succédant aux CIS, un centre national d'expertise annoncé dans le Plan 2010-2012 en faveur des personnes sourdes ou malentendantes sera chargé de concevoir et de diffuser une information objective sur les modes de communication, en s'appuyant notamment sur un site Internet et ainsi d'appuyer les acteurs de terrain et de diffuser l'information objective et neutre attendue par les familles.

Dans ce dispositif, les enseignants référents jouent un rôle déterminant. Ils peuvent exposer une offre de proximité aux parents et participer pleinement à l'organisation de la scolarisation dont pourront bénéficier les élèves en fonction de l'expression du projet de vie ou de l'expression de sa famille. Le lien que les enseignants établissent avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH est essentiel dans ce processus.

Le ministère de l'éducation nationale poursuit l'objectif d'assurer une couverture complète du territoire par un maillage départemental aussi soigné que possible qui ne recouvre pas forcément les divisions administratives du ministère mais qui permettrait d'avoir dans chaque secteur un référent de proximité qui est l'interlocuteur privilégié.

Le réseau des enseignants référents est piloté par les inspecteurs de l'ASH, qui les réunissent très régulièrement et qui ont pour but d'établir une régulation de leur fonctionnement, et notamment des relations avec la MDPH.

- Equipement et maillage territorial

Pour permettre une scolarisation qui soit respectueuse du choix des familles concernant le mode de communication, la question se pose de l'équipement, du maillage territorial de l'offre pour mettre en œuvre les différents parcours de scolarisation.

A côté des dispositifs existants, le ministère de l'éducation nationale a mis en place des pôles pour l'accompagnement à la scolarisation des élèves sourds (PASS) qui déploient une offre conséquente et renforcée en un lieu donné et doivent permettre à tous les jeunes sourds, quel que soit le mode de communication choisi par leurs familles, de suivre un enseignement au plus près possible d'une scolarisation ordinaire.

Par ailleurs, des médiateurs académiques sont chargés, dans 19 académies pour l'instant, de l'apprentissage du LPC, assurant ainsi une meilleure complémentarité de l'offre sur le territoire national. De son côté, le secteur médico-social offre aujourd'hui plus de 10 000 places pour les enfants sourds. Désormais, la moitié des places disponibles sont des places en services témoignant ainsi que le dispositif de prise en charge est orienté davantage vers l'accompagnement en milieu ordinaire.

Le Plan 2010-2012 en faveur des personnes sourdes ou malentendantes accompagne cette évolution et prévoit de renforcer le maillage territorial, avec la création prévue par le plan de 480 places de SESSAD spécialisés déficience auditive sur toute la durée du plan et de trois CAMSP dotés d'une compétence surdité.

Il appartient aux ARS, dans le cadre du diagnostic des besoins qu'elles conduisent pour l'élaboration des SROMS, de définir la répartition optimale des équipements entre départements.

- Coordination des politiques de prise en charge et coopération

Pour favoriser un parcours scolaire offrant des réponses variées, évolutives et pouvant garantir l'adaptation à l'évolution des choix des élèves et des familles, il faut organiser de manière optimale le partenariat et la coopération entre le secteur médico-social et l'école.

Il faut que les dispositifs de prise en charge puissent s'ajuster à l'évolution des besoins des enfants. *« Chaque enfant doit pouvoir avoir un parcours individualisé, adapté à ses besoins et susceptible d'être aménagé tout au long de sa scolarité. »*

Le décret du 2 avril 2009 sur la coopération entre éducation ordinaire et adaptée est l'outil réglementaire qui permet d'assurer cette complémentarité entre les deux secteurs en termes de scolarisation et d'accompagnement des enfants handicapés. Il prévoit la possibilité de conventions établies en fonction du mode de scolarisation de l'enfant en classe ordinaire, en dispositif adapté d'éducation nationale, en unité d'enseignement implantée dans l'école, dans les établissements médico-sociaux, voire dans l'établissement sanitaire s'il s'agit d'élèves hospitalisés.

Cette coopération se traduit par la mise en place d'un groupe technique départemental avec des services en charge de l'Éducation nationale et de la solidarité et au niveau du terrain à travers la mise en œuvre des PPS et leur articulation avec les PPC.

Un enjeu important est souligné, celui des formations communes des acteurs

Au niveau local, la préparation des SROMS par les ARS doit être l'occasion de mettre en pratique et en cohérence le partenariat et la coopération qui doivent s'instaurer entre le médico-social et l'école pour organiser un parcours scolaire offrant des réponses variées, évolutives et pouvant garantir l'adaptation à l'évolution des choix des élèves et des familles.

Les facteurs clés de réussite

- **une information locale qui s'appuie sur des ressources nationales ;**
- **un partenariat local structuré autour des MDPH pour l'information et l'orientation ;**
- **une articulation entre éducation nationale et secteur médico-social pour l'accompagnement des enfants et la formation des enseignants ;**
- **un SROMS qui intègre systématiquement la problématique de la scolarisation des enfants handicapés et, en l'espèce, des jeunes sourds et qui, à ce titre, prend en compte l'ensemble des partenariats.**

IX - Synthèse et conclusions

Les facteurs clés pour une meilleure prise en compte de la scolarité des enfants sourds

Former, informer, sensibiliser

- mobiliser les enseignants de l'école, du collège ;
- faire comprendre aux enseignants les enjeux des choix opérés ;
- donner une information neutre, plurielle et qui tient compte du choix des personnes ;
- donner une information qui donne les clés pour choisir, mais aussi pour évoluer.

Les moyens

- une offre diversifiée pour répondre aux besoins de formation et garantir l'accès à la LSF ou au LPC ;
- des intervenants formés aux outils et aides méthodologiques pour accompagner les enfants dans leur scolarité ;
- une utilisation des outils et aides méthodologiques ciblée, adaptée et qui s'appuie sur le projet de vie ;
- un niveau d'accession à la langue française qui doit être évalué pour pouvoir ensuite faire le point sur la pertinence des dispositifs mis en place ;
- une synergie entre les outils existants pour ne pas enfermer les parents dans le choix de communication qu'ils ont fait initialement.

Le pilotage

- un partenariat local structuré autour des MDPH pour l'information et l'orientation ;
- une information locale qui s'appuie sur des ressources nationales ;
- une articulation entre éducation et secteur médico-social pour l'accompagnement des enfants et la formation des enseignants ;
- un SROMS qui intègre systématiquement la problématique de la scolarisation des enfants handicapés et, en l'espèce, des jeunes sourds et qui, à ce titre, prend en compte l'ensemble des partenariats.